Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502495-20260605-2026_33-DE

République française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine
1 Place de l'église 35390 SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE

Sainte-Anne-sur-Vilaine

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur POULAIN Christian, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le vingt-huit mai deux-mille-vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le vingt-huit mai deux-mille-vingt-six.

Présents : Mesdames : COGREL Chrystèle, DANIEL Marie-Paule, DE GOUYON Armelle, GEFFRAY Karine, MOQUET Noémie, TEXIER Anne-Sophie.

Messieurs : POULAIN Christian, maire, HÉLUARD Jean-Paul, BLIN Olivier, GRANDHOMME Anthony, LASNE Christophe, SINANIAN Didier, TRICHET Marc.

Procurations : AUBRY Mylène à DANIEL Marie-Paule.

LERAT Thierry à SINANIAN Didier.

A été nommée secrétaire : COGREL Chrystèle.

2026-33 – SÉNATORIALES - Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le 5 juin 2026 à 19 heures.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. HELUARD Jean-Paul
M. SINANIAN Didier
Mme GEFFRAY Karine
Mme MOQUET Noémie
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) La liste déposée et enregistrée :
Composition des listes :
Liste A : M. POULAIN Christian
Mme MOQUET Noémie
M. LERAT Thierry
Mme COGREL Chrystèle
M. HELUARD Jean-Paul
Mme DE GOUYON Armelle

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502495-20260605-2026_33-DE

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- liste A : 14 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour extrait conforme :

En mairie, le 08/06/2026
Le maire.
Christian POULAIN.

